

# Conditions d'accès à la profession

---

- Quelques années d'études secondaires et une formation en cours d'emploi ou
  - un programme d'études d'aide-infirmier ou d'aide-soignant en milieu collégial ou en établissement privé, ou un programme collégial de préposé aux soins infirmiers, ainsi qu'une formation pratique supervisée sont exigés.
  - Certains établissements de soins peuvent aussi exiger des cours spécialisés, par exemple en réanimation cardiorespiratoire, en premiers soins et en manipulation des aliments ou en techniques de stérilisation.
- 

**Sources:**

<http://www23.hrdc-drhc.gc.ca/2001/f/groups/3413.shtml>